

Projet annuel de protocole d'évaluation EPS dans le cadre du CCF



TEXTES DE REFERENCE : Arrêté du 28 juin 2019 (JORF n°0165 du 18 juillet 2019) modifiant l'arrêté du 21/12/11 ; Circulaire du 26 septembre 2019 (BO n° 36 du 03-10-2019) ; Décret et arrêté du 27 juillet 2021 Note de service du 28 juillet 2021 (BO n°30 du 29-07-2021) ; Circulaire du 25-3-2022 Bulletin officiel n° 17 du 28-4-2022



LES MODALITES DU CCF :

L'ensemble certificatif est constitué de 3 épreuves choisies par l'élève reposant sur 3 activités distinctes relevant de 3 champs d'apprentissage (CA) différents. 2 activités au moins sont issues de la liste nationale d'activités fixée par le programme. La 3e peut être issue de la liste académique ou relever de l'activité d'établissement (ce n'est pas le cas au lycée Riquet).

Evaluateurs : 2 enseignants dont l'un est l'enseignant du groupe classe.

Notation : chaque épreuve est notée, l'année de terminale, sur 20. On distingue 3 attendus de fin de lycée (AFL) différents et complémentaires : L'AFL1 renvoie au niveau de compétence dans l'activité physique pratiquée. AFL 2 est lié à l'acquisition du « savoir s'entraîner » . L'AFL 3 est lié aux rôles sociaux associés à l'activité (juge, coach, partenaire d'entraînement, arbitre, organisateur...). Le degré d'acquisition de l'AFL 1 est évalué le jour de l'épreuve sur 12 points). Les AFL 2 et 3 sont évalués au fil de la séquence et éventuellement le jour de l'épreuve, sur 8 points. L'élève choisit la répartition des points entre l'AFL 2 et l'AFL 3 (6 / 2 ; 4 / 4 ; 2 / 6)

Dispenses et inaptitudes : En cas d'inaptitude, attestée par un médecin, un rattrapage est proposé à l'élève. Le professeur d'EPS propose un protocole d'épreuve adaptée en fonction de la nature de l'inaptitude.



ELABORATION DES EPREUVES D'EPS :

Les épreuves sont élaborées par l'équipe EPS de l'établissement en conformité avec le cadre national. Ce projet annuel de protocole d'évaluation comporte :

- **Les activités** retenues dans l'établissement (ensembles certificatifs d'épreuves pour le BAC GT) pour le CCF et la déclinaison du référentiel national pour chacune d'entre elles (= choix de la situation d'évaluation, des indicateurs de réussite, des rôles socio moteurs, de la répartition des points...)
- **Les modalités d'organisation du CCF** et des épreuves de rattrapage (calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs)
- **Les protocoles du contrôle adapté ;**
- **Les outils de recueil de données.**

Une commission académique vérifie la conformité des choix faits par l'équipe pédagogique par rapport au cadre national des référentiels. La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) valide les protocoles d'évaluation.

L'ensemble des protocoles est consultable sur l'ENT rubrique « espace pédagogique », « EPS », Blog et en version papier au secrétariat de direction du lycée.